

**Délibération 2023-046**

**SEANCE DU 23 MAI 2023**

Date de la convocation : mercredi 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

**Pouvoirs :** SOURD Annie (pouvoir à Sylvie MAUGER), ROUXEL Dominique (pouvoir à LEVOYER Thérèse), OHEIX Yoann (pouvoir à BEHELLE Anthony), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), TRAVERT Dominique (pouvoir à Denise VASSELIN).

**Absents excusés :** LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène

**Secrétaire de séance :** GALLUET Bruno

**Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION POSTES SAISONNIERS MUSEE ET CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire-Adjoint expose au conseil municipal qu'avec l'ouverture du musée, il est nécessaire de prévoir un renfort sur les missions du pôle culturel pour la saison estivale. Il propose de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint du patrimoine et de recruter 1 agent contractuel à temps non complet (24h30/35h) pour une durée de 4 mois.

Il rappelle également que lors du dernier Conseil Municipal, 2 postes saisonniers affectés au service technique ont été créés pour une durée de 5 mois à hauteur de 35h par semaine à compter du 01 mai 2023. Cependant, un des postes n'a pas pu être pourvu.

Il propose alors de créer à la place, un poste saisonnier pour une durée de 6 mois à compter du 06 juin 2023 à hauteur de 21h par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer 2 postes saisonniers dans les conditions définies ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS